



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Arrêté Temporaire

**INTERDICTION D'ACCÈS aux parcs, Jardins publics et aires de jeux
en raison d'une vigilance Jaune annoncée par Météo France**

Arrêté n° 2025/10/145

Le Maire de la Commune de Valergues,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire

Vu les prévisions météorologiques émises par Météo-France plaçant le département de l'Hérault en vigilance jaune pour les phénomènes vent à compter jeudi 23 octobre 2025 à 07 h 00 ;

Vu le code de la route et de la voirie routière,

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu les recommandations du Cabinet du Préfet en date du 22 octobre 2025,

Considérant les risques pour la sécurité des usagers liés aux vents violents susceptibles d'affecter les parcs et jardins de la commune ; qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité sur les voies et places publiques de la commune,

Considérant qu'il appartient au maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des personnes et des biens.

ARRETE

Article 1er : En raison de la vigilance jaune pour les phénomènes vent, tous les parcs, jardins publics et aires de jeux de la commune de VALERGUES sont fermés au public à compter **Jeudi 23 octobre 2025 à partir de 7 h 00** et jusqu'à la fin de l'événement météorologique.

Article 2 : L'accès à ces espaces est interdit à toute personne, sauf aux agents municipaux et aux services d'urgence en cas de nécessité.

Article 3 : Tout contrevenant au présent arrêté s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur et engage sa propre responsabilité en cas d'incidents

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché aux entrées des parcs et jardins concernés et publié sur les supports de communication de la commune.

Article 5 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie, diffusé sur le site internet de la Commune et affiché sur le site par le demandeur.

VALERGUES, le 22 octobre 2025,

Le Maire, Gérard LIGORA

